

Coordonnées géométriques des points de référence Système de coordonnées RGF93 - CC45			
Numéro	X	Y	Désignation
4	1851551.27	4137369.62	Angle mur
10	1851518.42	4137365.98	Angle bâti
15	1851532.62	4137364.00	Angle bâti
17	1851568.01	4137360.14	Angle mur
24	1851559.01	4137383.14	Angle bâti
29	1851560.08	4137397.20	Angle bâti
30	1851575.80	4137373.81	Angle mur
P.15	1851545.56	4137320.06	Non matérialisé
P.15'	1851545.83	4137320.69	Borne nouvelle
P.16	1851564.04	4137362.25	Borne nouvelle
P.17	1851571.86	4137376.00	Borne nouvelle
P.18	1851567.78	4137378.27	Clou
P.19	1851561.67	4137395.95	Borne existante
P.20	1851563.99	4137401.18	Non matérialisé
P.21	1851562.08	4137402.18	Non matérialisé
P.22	1851519.27	4137319.15	Angle mur
P.23	1851523.70	4137319.14	Angle mur



Département de la Drôme
COMMUNE DE GRIGNAN

"Les Artaudes"

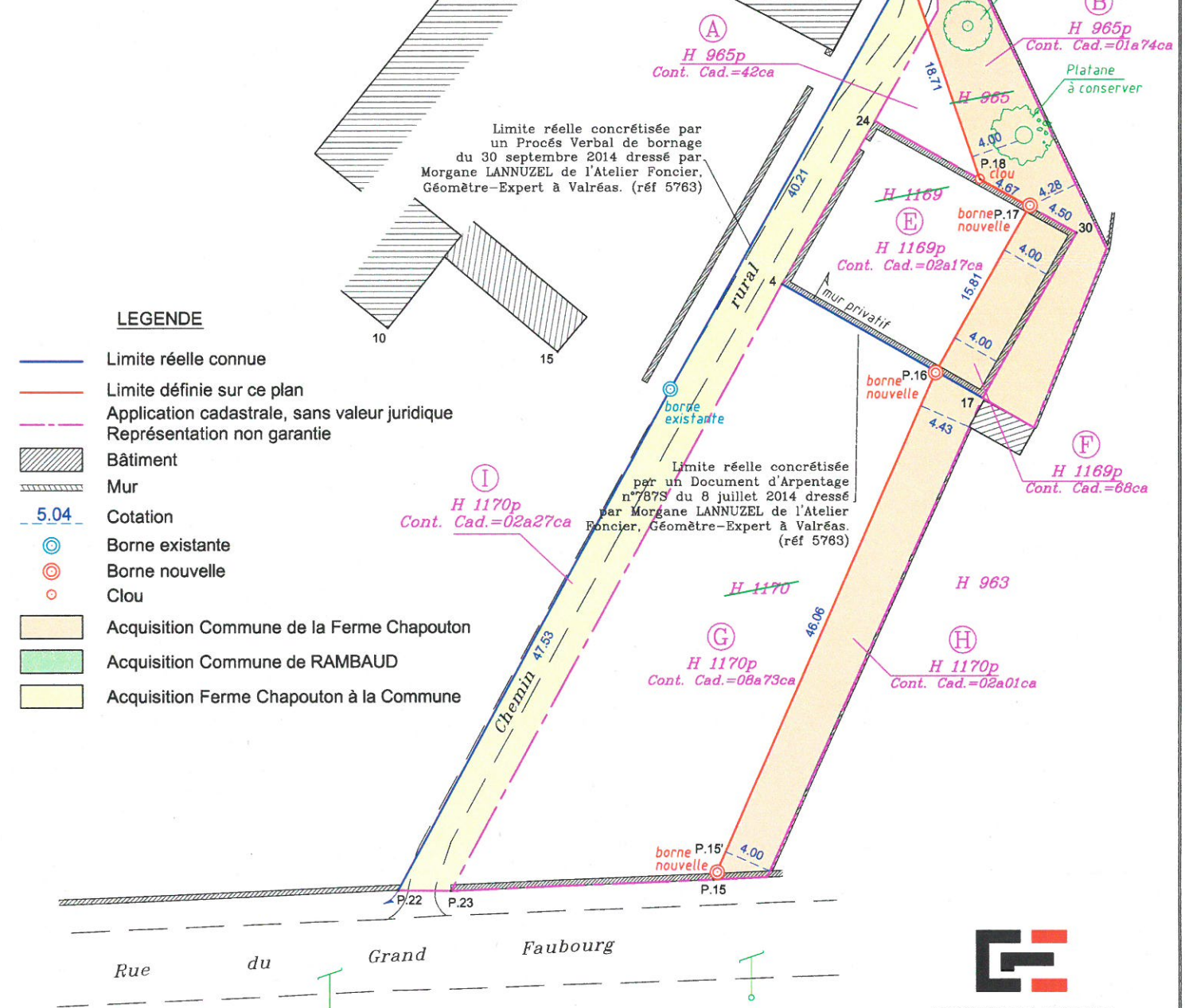
Propriété LA FERME CHAPOUTON
Cadastrée H n°965-1169-1170

Propriété RAMBAUD
Cadastrée H n°966

DIVISION FONCIERE
Déplacement du Chemin Rural

Nota:

Les superficies dites "superficie apparente" sont calculées à partir de l'état des lieux et des signes apparents de la propriété. Elles sont données à titre indicatives et ne peuvent être utilisées comme superficies réelles. Les superficies réelles se définissent à partir de limites dites "réelles" issues soit d'un procès verbal de bornage pour les propriétés privées, soit d'un plan d'alignement pour le domaine public.



LEGENDE

- Limite réelle connue
- Limite définie sur ce plan
- Application cadastrale, sans valeur juridique
- Représentation non garantie
- Bâtiment
- Mur
- Cotation
- Borne existante
- Borne nouvelle
- Clou
- Acquisition Commune de la Ferme Chapouton
- Acquisition Commune de RAMBAUD
- Acquisition Ferme Chapouton à la Commune